



COMPTE-RENDU  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
19 Mai 2016

L'an 2016 le 19 Mai à 20H30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Pierre-Roche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de FLANDIN Joël, Maire.

*Date de convocation du conseil municipal: 12/05/2016*

*Nombre de conseillers en exercice : 11*

**Présents** : M. FLANDIN Joël, Maire, Mmes : BARTHELEMY Catherine, CHARDON Mireille, DUGAT Marie-Christine, MIGNOT Clotilde, VERGNE Valérie, MM : BEAUGENDRE Alban, BOUCHAT Philippe, MATHEVON Christophe, POUX Bernard

**Absent** : M JALICON André

**Secrétaire de séance** : Mme VERGNE Valérie

**Délibération 2016-016 : Démolition du pont de Peyrouse : demande d'aide parlementaire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'état de détérioration avancée du Pont de Peyrouse dont la réparation n'est pas possible et qu'il convient d'assurer la sécurité des administrés et préserver le cours d'eau, dénommé "ruisseau de Rochefort" qui est un affluent de la Miouze et qui est traversé par ce pont.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour pouvoir financer le coût de ces travaux de démolition, un pré-dossier de demande de crédits sur la réserve parlementaire 2016 a été déposé le 22 août 2015 auprès de Madame Danielle AUROI, députée de la 3ème circonscription du Puy-de-Dôme, qui a répondu favorablement par courrier du 27 janvier 2016 annonçant l'accord d'une aide exceptionnelle de 1800€.

2 devis ont été demandés pour la réalisation des travaux en question, à savoir :

- Entreprise JAVERLIAT Fabrice 2000.00€ HT soit 2400.00€ TTC
- SARL Jean-François BOUCHEIX 2450.00€ HT soit 2940.00€ TTC

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- approuve la démolition du Pont de Peyrouse,
- approuve l'aide exceptionnelle dans le cadre de la réserve parlementaire accordée à hauteur de 1800€ par Madame Danielle AUROI,
- autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de cette opération ainsi que toute décision concernant son financement.

**Délibération 2016-017 : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) : projet de périmètre**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'arrêté préfectoral n°16-00811 du 20 avril 2016 concernant le projet de périmètre relatif à la fusion des communautés de communes de Rochefort-Montagne et Sancy-Artense Communauté (moins Saint-Genès-Champespe) inscrit au schéma départemental de coopération intercommunale du Puy-de-Dôme arrêté le 30 mars 2016.

Ce projet de périmètre est composé des communes suivantes :

AURIERES CEYSSAT GELLES HEUME-L'EGLISE LAQUEUILLE MAZAYE NEBOUZAT OLBY ORCIVAL PERPEZAT ROCHFORT-MONTAGNE SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL SAINT-PIERRE-ROCHE VERNINES	AVEZE BAGNOLS CROS LA TOUR D'Auvergne LABESSETTE LARODDE SAINT-DONAT SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE SAINT-SAUVES-D'Auvergne SINGLES TAUVES TREMUILLE-SAINT-LOUP
--	---

Les conseils communautaires des communautés de communes de Rochefort-Montagne et Sancy-Artense Communauté, ainsi que les conseils municipaux des communes sus-listées sont appelés à se prononcer sur ce périmètre.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- approuve le projet de périmètre relatif à la fusion des communautés de communes de Rochefort-Montagne et Sancy-Artense Communauté (moins Saint-Genès-Champespe) inscrit au schéma départemental de coopération intercommunale du Puy-de-Dôme arrêté le 30 mars 2016 tel qu'il est proposé par arrêté préfectoral n°16-00811 du 20 avril 2016.

#### **Délibération 2016-018 : Location de la tente de réception (barnum)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de location du barnum délibérés le 12 novembre 2014 pour les particuliers (de la commune et extérieurs à la commune) et les associations de la commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été question de prévoir la gratuité de la location du barnum aux associations de la commune et qu'il convient d'en délibérer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- décide de la gratuité 1 fois par an de la location du barnum seul ou en complément de la salle communale Louis Chirat aux associations de la commune,  
- décide de maintenir la gratuité permanente de la location du barnum pour le comité d'animation de Saint-Pierre-Roche.

#### **Questions diverses :**

→Devis de l'entreprise Laurent SOUCHEYRE pour la vitrification du parquet de la salle communale Louis Chirat s'élevant à 5647.20€ TTC : dossier en attente.

→Information de l'EPF-Smaf auquel adhère notre commune : bilan de 580 communes.

→Courrier de Mrs CHARDON Maurice et Christian demandant de remettre en état le chemin côté Nord qui longe le futur lotissement privé à Massages : la réponse est qu'il sera bien remis en état lorsque tous les travaux (passage des réseaux électricité, eau etc...) seront terminés.

→Remerciement de l'association Artc-en-ciel pour la subvention annuelle.

→Courrier de Mme SABATTERY Marie-France de la Vialette qui propose l'idée de jachères fleuries sur des espaces communaux en herbe : idée intéressante car le fleurissement de la commune inclut cette année plusieurs lieux et bacs en jachère fleurie.

→Devis de l'entreprise Volcane Energie pour l'électricité des futurs logements prévus dans l'ancienne mairie de la commune : dossier en attente.

→Achat en commun avec la commune de St Bonnet Près Orcival d'un souffleur (feuilles et gravillons) : 3 devis de l'entreprise Motoculture des volcans sont présentés à savoir 889€TTC pour un souffleur Husqvarna 580BTS, 810€TTC pour un souffleur Husqvarna 570BTS et 779€TTC pour un souffleur Stihl BR600.

→Mr TOURNADRE et Mr CAMILLERI de Massagettes ont prévenu la Mairie du mauvais fonctionnement de l'horloge de l'église de Massagettes. Après s'être rendu sur place, Thierry MIGNOT a constaté que le mécanisme est défectueux et l'a mis en arrêt dans l'attente d'une future réparation.

→Entretien et curage des fossés : réfléchir à la possibilité de faire intervenir une entreprise pour fais ce type de travaux à la place des employés du service technique (coût supposé entre 1€ et 1€50 le mètre linéaire).

→Réunion au LPA avec Katty Barthélémy, André Jalicon et les étudiants du BTS Environnement de Rochefort-Montagne : présentation des conclusions du projet diagnostic et valorisation du Puy Marmont.

→Office de Tourisme d'Orcival : nouveauté pour la visite de la Basilique d'Orcival avec possibilité de visite guidée grâce à des tablettes (au nombre de 3 prêtées ou louées par l'OT) ou par le biais d'une application sur smartphone → en attente du consentement du Père Jean-Marc COUHERT.

→Demander un devis pour l'achat d'un drapeau de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale 39-45 qui est manquant lors des commémorations.

→Courrier du Département du Puy-de-Dôme annonçant l'annulation du projet Réduc'eau pour des raisons financières (projet qui consistait à distribuer des kits gratuits à nos administrés puisque la commune de Saint Pierre-Roche avait accepté le partenariat proposé par le Département).

Le Maire  
Joël FLANDBIN

